

LES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

CHARTRE DES PROFESSEURS ET EXAMINATEURS

VERSION 2012

PRÉAMBULE

Cette charte répond aux besoins d'un cadrage territorial et d'une harmonisation des pratiques rendus nécessaires par le caractère national de cette épreuve anticipée du baccalauréat et par le fait que dans la plupart des lycées la fonction de professeur référent ne peut être pérennisée, en raison de la mobilité des enseignants encadrants et de l'évolution des jurys.

La mise en place et la généralisation des Travaux Personnels Encadrés constituent une innovation notable dans le système éducatif français et il importe que chacun des enseignants et des élèves donne sens et vie aux principes qui sous-tendent les T.P.E., à savoir le développement de l'autonomie des lycéens, la liaison entre les disciplines, le travail en équipe, une autre approche des procédures d'apprentissage et de l'évaluation. L'inscription des TPE dans la formation des lycéens engage les enseignants et les élèves à passer d'une « logique d'enseignement » à une « logique d'accompagnement », associant la démarche formatrice et la pédagogie du projet.

Malgré d'importants problèmes d'ordre matériel, les professeurs sont nombreux à souligner l'investissement des élèves dans les TPE, leurs progrès dans la réflexion et la recherche documentaire, la qualité du travail effectué. La moyenne académique des notes obtenues en Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna et Vanuatu est tout à fait honorable avec en moyenne pondérée :

<u>Série /</u> <u>Année</u>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Série ES	13,57	13,4	13,09	13,80	13,87	14,03	12,97
Série S	13,85	14,36	13,93	14,22	14,28	14,31	14,06
Série L	14,85	12,7	13,3	12,88	15,13	13,4	13,95
Toutes séries	14	14	13,54	13,63	14,4	13,88	13,46

Je tiens à remercier les équipes d'enseignants, de chargés de mission, d'inspecteurs qui, partant des remarques, des interrogations et des suggestions de leurs collègues, ont tenté de dégager, en cohérence avec les Instructions Officielles, ces éléments de réponse, ces recommandations et ces consignes.

Si cette charte vise à faire bénéficier les lycéens des mêmes conditions d'encadrement et de procédures d'évaluation équitables, elle n'est cependant pas suffisante sans l'engagement des professeurs soucieux de mener à terme une démarche de projet, qui n'est pas sans risques ni difficultés, pour assurer la réussite de tous les élèves dans leur diversité.

Le Vice-recteur

TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

Toutes séries

CHARTRE DES PROFESSEURS ET EXAMINATEURS

SOMMAIRE

- Références officielles page 4
- Rappel de la finalité des TPE page 5
- Préconisations pour la mise en place des TPE pages 5 à 11
 - Horaire et organisation générale
 - Choix du sujet et problématique
 - Recherche documentaire
 - Réalisation de la production
 - Carnet de bord
 - La soutenance orale
 - Feuille de route élève
- L'évaluation pages 12 à 15
 - Grille d'évaluation
 - Evaluation de la démarche personnelle
 - Evaluation de la réponse à la problématique : production finale, fiche de synthèse
 - Evaluation de la présentation orale
 - Organisation de l'évaluation
 - Fiche de notation
- Entente et harmonisation page 16

Tout ce qui figure dans cette Charte des T.P.E. est en stricte conformité avec les textes officiels de référence.

RÉFÉRENCES OFFICIELLES

Les textes officiels de référence sont les suivants :

1 - Modalités de l'épreuve et cadrage pédagogique

① Définition des modalités de l'épreuve de TPE au baccalauréat :

 [Note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005, BO N°41 du 10 novembre 2005](#)

① Mise en œuvre pédagogique à compter de la rentrée 2011 :

[Note de service n° 2011-091 du 16 juin 2011, parue au BO n°26 du 30 juin 2011](#)

① Institution des TPE en tant qu'épreuve obligatoire anticipée à compter de 2006 (session 2007 du baccalauréat) :

 [Arrêté du 29 juillet 2005, paru au BO n°31 du 1er septembre 2005](#)

① Liste des thèmes TPE de la classe de première des séries générales en vigueur pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 :

[note de service n° 2011-087 du 17 juin 2011 publiée au Bulletin officiel n° 26 du 30 juin 2011.](#)

2 - Horaires

Les TPE sont un enseignement obligatoire en classe de première générale (cf. [arrêté du 27 janvier 2010](#) relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal de la voie générale, sanctionnés par le baccalauréat général, paru au B.O.E.N spécial n° 1 du 4 février 2010). Leur durée s'étale sur 18 semaines au maximum à partir du début de l'année scolaire de première. Pour assurer cet enseignement, les établissements disposent d'une heure-année (2 heures-élèves inscrites dans l'emploi du temps de la classe pendant la durée du TPE équivalant à 2 heures-professeur semestrielles par division). En série S à dominante « sciences de l'ingénieur », les TPE sont intégrés dans l'horaire de la discipline.

3 - Questions de responsabilité

Organisation des travaux personnels encadrés :

 [Circulaire N°2001-007 du 8 janvier 2001, parue au BO n°2 du 11 janvier 2001](#)

4 - Les T.P.E. et les sites institutionnels

www.eduscol.education.fr : bilan synthétique des expérimentations académiques ; conseils juridiques pour l'exploitation des ressources multimédias, méthodologiques pour la recherche d'information, des liens précieux et des préconisations d'utilisation de logiciels et cédéroms spécifiques pour chaque série.

<http://www2.cndp.fr/seconde/tpe/> : le CNDP assure la veille et le suivi des textes officiels et affiche des sélections documentaires concernant les aspects méthodologiques et l'ensemble des thèmes des séries produites par le CRDP et CDDP. Il propose aussi un répertoire sélectif des principales sources d'information, afin d'aider les lycéens dans leurs recherches documentaires.

5- La présente charte académique est téléchargeable sur le site du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie :

<http://www.ac-noumea.nc/sitevr/spip.php?article364>

RAPPEL DE LA FINALITÉ DES T.P.E.

➤ Travaux :

En articulation avec les programmes, Ils doivent permettre aux élèves de :

- réinvestir et renforcer les savoirs et les compétences acquises dans les disciplines associées ;
- développer des capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents ;
- commencer à se familiariser avec les méthodes de travail et d'organisation qui seront mobilisées dans l'enseignement supérieur.

➤ Personnels :

L'élève est acteur de son projet : il choisit son sujet dans le cadre des thèmes nationaux proposés et sous le contrôle des professeurs encadrants. Il élabore, en collaboration avec d'autres élèves, une production à partir de ressources variées. L'évaluation est individuelle.

➤ Encadrés :

Les personnes ressources (enseignants, documentalistes et intervenants extérieurs ...) accompagnent la prise d'autonomie. Elles sont très vigilantes lors de la délimitation du sujet afin de signaler les impasses et de vérifier les ancrages disciplinaires.

PRÉCONISATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES T.P.E.

Horaire et organisation générale

Compte tenu des emplois du temps, il est parfois difficile de concilier les sorties des élèves à l'extérieur avec une recherche en totale autonomie. Concernant la **gestion des deux heures hebdomadaires de TPE par les élèves**, le *B.O. n°2 du 11 janvier 2001* autorise une grande souplesse. Dans le cadre de la réglementation (BO et règlement intérieur), un élève (ou un groupe d'élèves) peut être amené à utiliser ses deux heures de TPE en dehors du cadre horaire fixé dans l'emploi du temps avec l'accord des professeurs encadrants. Une demande d'autorisation doit alors être faite au préalable et un compte-rendu de l'activité menée hors de l'établissement doit être établi dans le carnet de bord. Un élève peut donc être légitimement absent à une séance de TPE dans la mesure où cette absence est justifiée par le travail réalisé en dehors, et ceci, en accord avec les enseignants.

Comme l'indique le *BO n°26 du 30 juin 2011*, une durée maximale de **18 semaines** est préconisée pour que les élèves mènent à bien leur projet jusqu'à l'évaluation. **Compte tenu des nombreux jours fériés lors de la première partie de l'année, il est impératif, comme le souligne le BO, de mettre en œuvre les TPE dès le tout début de l'année scolaire.**

Ce même BO souligne : « *Si l'effectif de la classe détermine en partie la taille des groupes, l'expérience des TPE réalisés jusqu'à maintenant montre que ce sont généralement les groupes de 3 élèves qui permettent les conditions de travail les plus efficaces.* » Aussi, dans un souci d'équité, sera privilégiée la constitution de **groupes de travail qui ne dépassent pas trois élèves**. Si un élève envisage de

travailler seul, le rôle des enseignants est alors de le convaincre **de l'obligation du travail de groupe**.

Choix du sujet et problématique

Le rôle des enseignants est primordial pendant cette première étape : ils doivent veiller à recadrer les ambitions démesurées et vérifier la faisabilité du sujet. Par ailleurs, l'interaction entre élèves peut être suscitée afin d'aider les groupes en difficulté lors de cette étape : un groupe qui fonctionne bien (délimitation du sujet et formulation rapide d'une problématique) peut faire part de son expérience au reste de la classe et déclencher ainsi un travail plus efficace de la part des autres groupes. Il faut souligner **l'importance du questionnement des élèves** avant toute investigation afin de faciliter et d'organiser au mieux le travail de recherche.

La pluridisciplinarité constitue un principe de base des TPE ; cependant la prise en compte d'une façon égale des différentes disciplines dans un sujet de TPE peut paraître parfois difficile. Par ailleurs, le BO du 30 juin 2011 indique que les TPE doivent s'appuyer sur au moins deux disciplines dont l'une n'est pas nécessairement spécifique à la série. En série S par exemple, cette deuxième discipline peut être théoriquement : EPS, histoire-géographie, français, langues vivantes, arts plastiques, musique, cinéma-audiovisuel, théâtre, danse, histoire des arts. Il faut insister sur l'idée que, quelles que soient les matières impliquées, elles développent les mêmes compétences : abstraction et capacité de synthèse, argumentation, justification des idées, structuration du travail, aptitude à travailler en équipe.

L'élaboration d'une problématique (processus de problématisation) constitue souvent un obstacle pour les élèves, et ceci d'autant plus qu'il est difficile d'avoir une définition simple et commune à l'ensemble des disciplines. Il paraît néanmoins souhaitable que la problématique soit **présentée sous forme de question**, et il est par ailleurs fortement déconseillé qu'à l'intérieur d'une même classe deux groupes différents choisissent la même problématique. Ceci n'empêche nullement que deux groupes travaillent sur un même sujet, c'est la problématique qui fera la différence.

- Le processus de problématisation commence par un questionnement du sujet de la manière la plus large possible. On peut s'interroger sur la signification et la pertinence d'une notion, d'une idée, la possibilité d'un phénomène, l'existence de ressemblances et de différences, l'impact d'un phénomène sur un autre, le caractère contradictoire de deux faits (présence d'un paradoxe, d'une tension, d'une opposition).
- Du sujet (objet d'étude) naissent des questions. La première étape conduisant au sujet et l'analyse du sujet conditionnent le travail de problématisation, en permettant aux élèves de faire apparaître des mots et peut-être des mots-clés.
- Ce questionnement prépare la problématisation en mettant en œuvre un problème.
- La résolution du problème posé n'est pas simple car la problématique n'est pas une question d'opinion. Elle n'est pas une pure question appelant une réponse immédiate par oui ou par non. La réponse n'est ni un inventaire, ni un catalogue.

- Une discussion, une enquête, une expérience doivent avoir lieu, permettant d'avancer des arguments tout en s'appuyant sur des recherches, invalidant ou confortant des hypothèses. C'est donc un parcours réflexif à partir d'un problème.

La problématique est le fil directeur d'une pensée : elle guide la réalisation d'une production dans le cadre d'un T.P.E. Elle est évolutive : selon les résultats des recherches, elle est réorientée et reformulée. La problématique est donc une construction. La recherche permet de l'infléchir, de la reformuler, de l'affiner en fonction du cheminement de la réflexion et de l'analyse du sujet.

Il faut aussi préciser que si la résolution de la problématique constitue en soi le moteur du TPE, les élèves n'ont pas nécessairement à fournir une solution incontestable. Ce sont les étapes dans la recherche d'une résolution de la problématique qui importent le plus (on admettra qu'il faut être un « génie » pour résoudre la quête du mouvement perpétuel ; en ce sens les élèves n'ont pas d'obligation de résultat).

Recherche documentaire

Les professeurs documentalistes occupent un rôle central et doivent être intégrés le plus possible pendant toute la durée des TPE : recherche documentaire mais aussi exploitation des documents. Ils doivent aider les élèves à développer des compétences informationnelles :

- Cerner et définir son sujet : du questionnement vers la problématique.
- Connaître et utiliser les outils de recherche disponible au CDI : de l'encyclopédie à l'Internet.
- Savoir interroger une base de données : maîtriser l'interrogation sur BCDI.
- Maîtriser l'information sur Internet : utilisation lucide et raisonnée des moteurs de recherche ; interrogation de bases de données bibliographiques sur Internet (catalogues des bibliothèques de Nouvelle-Calédonie) ; analyse et validation de l'information.
- Sélectionner des informations : pertinence et fiabilité.
- Connaître les centres de ressources documentaires utiles pour une recherche d'informations en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.
- Connaître et respecter le droit d'auteur et le droit à l'image.
- Citer ses sources ; rédiger une bibliographie.

Les bibliothécaires et documentalistes des divers centres de ressources documentaires de Nouméa proposent quelques règles essentielles pour aider vos élèves à mener une recherche fructueuse :

- Une demande de rendez-vous téléphonique avant toute visite est nécessaire.
- Il est important que les lycéens aient une bonne connaissance de leur sujet et une perception claire de la problématique retenue **avant de rencontrer un chercheur ou un professionnel.**
- Les ressources documentaires disponibles au CDI de leur établissement doivent être exploitées avant toute recherche à l'extérieur. Les catalogues des principaux centres de ressources peuvent être consultés sur Internet.

- Le carnet de bord sert de lien entre les enseignants et les personnes ressources hors établissement.

Réalisation de la production sous des formes variées

La réalisation concrète vise à faire réinvestir des connaissances, à exercer des compétences acquises ou à développer, à intégrer de nouveaux savoirs d'ordre méthodologique et comportemental. La production est l'aboutissement d'un projet négocié, une étape dans le processus d'apprentissage, auxquels ont contribué l'élaboration du carnet de bord, le travail en équipe, la recherche documentaire, la préparation de l'exposé et de l'entretien.

Concernant la **forme de la production**, toujours dans un souci d'équité, les consignes ne sont pas identiques selon les champs disciplinaires mais il faut préciser qu'une seule production finale est exigible par groupe même si la particularité de certains travaux, à savoir une affiche, une petite scène de théâtre, une expérience, peuvent entraîner un deuxième support, un petit dossier par exemple. En tous cas, la multiplicité des productions finales est à éviter.

En sciences, et parfois dans les autres disciplines, la diversité des supports est promue (expériences, enquêtes, maquettes, modélisation, etc.), **mais la réalisation du seul dossier papier est déconseillée.**

Cependant, il est recommandé de fournir en même temps que la production finale un document permettant de l'exploiter ; ce document doit clairement indiquer au jury - qui en prendra connaissance avec les autres pièces du dossier - **une semaine avant la présentation de l'expérience ou de la pièce de théâtre**, en quoi la production finale est une réponse à la problématique. **Il ne faut pas que le jury se trouve en présence d'un TPE qui ne serait qu'une expérience ou un sketch de quelques minutes sans aucune explication préalable. Il faut rappeler ici que la production finale ne doit pas être confondue avec la production orale.** Il est par ailleurs préconisé d'utiliser un outil informatique pour le cas où la production serait tout ou partie écrite.

Il faut rappeler qu'il n'y a **aucun financement prévu** pour aider les élèves à élaborer leur production, excepté le prêt de matériel pédagogique et l'utilisation de consommables (papier pour affichage et impression, produits chimiques ou organiques des laboratoires). Loin d'être un handicap, ce défaut de moyens stimule l'imagination, le bricolage et le recyclage. On veillera également à réduire au minimum une utilisation de fonds personnels par les élèves : lier la qualité d'une production à son financement lors de l'évaluation renforcerait l'inégalité entre les candidats.

Les documents produits ainsi que la soutenance peuvent, en tout ou partie, être l'occasion de l'utilisation d'une langue étrangère. Cela peut être tout particulièrement encouragé en série littéraire ou lorsque existe un enseignement non linguistique en langue étrangère (DNL) conformément aux dispositions de la circulaire n° 2010-008 du 29 janvier 2010 (B.O.EN spécial n° 1 du 4 février 2010) relative aux langues vivantes dans l'enseignement général et technologique.

Le carnet de bord

L'expérience montre qu'un carnet de bord par élève est préférable même si les professeurs encadrants peuvent proposer un carnet de bord pour un groupe en fonction de difficultés particulières.

Comme proposition de présentation, peuvent figurer les rubriques suivantes dans le carnet de bord :

- thème choisi,
- problématique,
- structure succincte de la production,
- planning de l'année,
- difficultés et décisions prises par le groupe pour y remédier,
- tâches à accomplir par chacun dans le groupe,
- bilans des rencontres faites avec les professeurs et des rendez-vous avec des intervenants dans d'autres centres de recherche.

Une programmation des tâches d'une séance à l'autre devra apparaître clairement dans le carnet de bord : les élèves ne doivent pas arriver en TPE sans avoir réfléchi à l'avance à ce qu'ils feront et sans avoir prévu le matériel dont ils ont besoin.

La soutenance orale

Elle se fait en deux parties bien distinctes : les candidats présentent d'abord leur travail **sans être interrompu par le jury** ; cet exposé doit durer environ cinq minutes par élève. Ensuite, le jury pose des questions mais à un seul élève à la fois en prenant garde de tous les interroger dans la limite aussi de cinq minutes environ par élève pour cette partie de l'oral. Si la production finale consiste en une scène de théâtre, par exemple, ce temps doit être compté en plus du temps imparti par élève et doit donc être signalé au centre d'examen pour en tenir compte dans les convocations.

De fait, il est donc rappelé que la production finale ne doit pas être confondue avec la soutenance orale. Si le support de l'oral est un diaporama, nécessairement différent de la production finale si celle-ci est AUCUN un diaporama, ce diaporama d'oral devra être obligatoirement commenté le jour de la soutenance.

La soutenance doit s'appuyer sur deux éléments :

- choix par les élèves d'une partie pertinente de leur travail qu'ils exposeront afin de répondre à leur problématique. Cette partie peut s'appuyer partiellement sur la production.
- récapitulation de leur démarche s'appuyant sur la fiche de synthèse et insistant sur les points forts mais aussi les difficultés de leur TPE.

Chacun de ces deux aspects doit figurer dans la soutenance mais les élèves sont libres d'y accorder la durée qu'ils souhaitent. Le questionnement du jury permettra de compléter l'un ou l'autre des deux aspects si nécessaire. La démarche peut être expliquée en introduction, permettant de comprendre la motivation des élèves dans le choix du sujet, et/ou en bilan : points forts, difficultés du TPE, ou

encore tout au long de la soutenance. On peut aussi prévoir quelques questions sur la méthodologie de recherche.

Recommandations :

- Les élèves doivent se détacher de leurs notes et éviter le narratif et le descriptif dans un souci de communication orale.

- Ils doivent comprendre que cet oral relève de leur initiative, qu'il doit être structuré et organisé au sein du groupe avant la soutenance, avec un temps de parole équitablement partagé. L'objectif est d'intéresser ou d'étonner le jury en développant un esprit créatif et imaginatif tout en soignant le contenu, ce qui veut bien dire justement que le contenu ne doit pas être sacrifié au profit de la mise en scène et de la théâtralisation. Seront valorisés les élèves qui font des efforts de communication ; le jury doit cependant bien faire la différence entre communication et séduction. Par ailleurs, certains sujets ne se prêtent pas à une mise en scène pertinente et qui apporte du sens au TPE. Aussi, son absence ne doit pas être forcément sanctionnée. Il appartient donc au jury d'être nuancé dans l'évaluation du paramètre « communication » même s'il est appelé à se montrer ouvert à toute innovation.

- Il est souhaitable que les élèves emploient seulement les termes et les notions qu'ils maîtrisent parfaitement afin de répondre à toutes les questions du jury : leurs professeurs doivent les conseiller en ce sens.

- **Il faut rappeler aux membres du jury qu'il s'agit d'une épreuve d'examen et que, en aucun cas, ils ne doivent faire de remarques durant cette soutenance orale sur les travaux des élèves et encore moins sur l'accompagnement de leurs professeurs encadrants.**

Entraînement à la soutenance :

Les élèves n'ont guère l'occasion de s'exercer à ce type d'oral, aussi sera-t-il indispensable, entre autres recommandations, de mettre en place des procédures qui permettent aux élèves de s'y entraîner. La pratique d'une journée banalisée, ou TPE blanc, présente de nombreux avantages : conditions proches de l'épreuve, les élèves sont libres pour assister à d'autres soutenances, les enseignants peuvent assurer l'encadrement de l'ensemble des élèves de la classe jusqu'à cette journée. D'autres formes sont possibles, **mais en aucun cas la soutenance réelle ne doit constituer une première expérience**. La soutenance d'entraînement est l'occasion pour les professeurs encadrants de détecter un certain nombre d'erreurs à éviter et de fournir des conseils.

Feuille de route d'élève

Dans le but d'harmoniser les pratiques d'accompagnement de nos élèves, les professeurs encadrants leur distribueront le document suivant intitulé « *Feuille de route* ». Ce document sera signé par l'élève et collé dans son carnet de bord.

Feuille de route des T.P.E.

Qu'attend-on de vous dans le cadre des TPE ?

1 – CE QUI SERA VALORISÉ

- Une présence régulière et active.
- Une participation, une implication, une autonomie et une prise d'initiative qui montreront votre intérêt et votre détermination.
- L'aptitude à travailler en équipe.
- La gestion du temps, c'est-à-dire la programmation intelligente et équilibrée de 18 semaines de travail.
- L'utilisation pertinente de ce que le CDI et les différents centres documentaires de l'Archipel vous proposent.
- Une trace écrite pertinente et personnalisée, relatant votre démarche et les étapes de votre travail (programmation indispensable du travail) dans le carnet de bord.
- De l'imagination et de la rigueur pour trouver et construire la production finale qui réponde bien à votre problématique.
- De l'expérimentation et de la modélisation (maquette, etc.) à partir des moyens disponibles dans le cadre des TPE scientifiques.
- Un travail de synthèse et d'entraînement à l'oral pour la production finale et la soutenance de votre travail.

2 – CE QUI SERA SANCTIONNÉ

- Une recherche documentaire pauvre et non structurée.
- L'absence de contenu disciplinaire.
- Un carnet de bord mal tenu ou inexistant.
- Un manque évident de collaboration dans le travail d'équipe.
- Une mauvaise exploitation des heures de TPE au lycée.
- Une production finale non personnalisée (copiée sur Internet par exemple en partie ou en totalité) ou qui ne répondra pas à votre problématique.
- Un oral trop court, bâclé, non préparé.
- Lors de la soutenance, le manque de prise de distance par rapport aux notes écrites.

N'hésitez pas à mettre à contribution les professeurs et les documentalistes présents pendant les deux heures de TPE inscrites à votre emploi du temps. Ils ne sont pas là pour faire le travail à votre place mais pour vous aider à trouver des solutions aux problèmes que vous pourrez rencontrer, vous remettre sur la bonne voie si vous vous égarez et vous conseiller.

L'ÉVALUATION

BO du 10/11/2005 concernant la **définition des modalités d'évaluation des TPE au baccalauréat.**

Les TPE sont pris en compte pour le baccalauréat au titre d'une **épreuve orale obligatoire**. Leur évaluation doit être obligatoirement effectuée par des professeurs des disciplines mises en œuvre dans les TPE. **Ces enseignants auront pris connaissance du contenu de cette charte.**

L'évaluation porte sur trois grandes composantes :

- La démarche personnelle de l'élève et son investissement au cours de l'élaboration du TPE évaluée sur 8 points par les professeurs qui ont suivi les TPE du groupe d'élèves concernés.
- La réponse à la problématique (production et fiche de synthèse) sur 6 points.
- La présentation orale sur 6 points.
- L'évaluation par les professeurs encadrants et celle des examinateurs feront chacune l'objet d'un document séparé.

Grille d'évaluation

Le *BO du 10 novembre 2005* définissant les modalités d'évaluation des TPE comporte une annexe 1 avec un ensemble de critères permettant de guider l'évaluation des enseignants selon **un barème global**. Ce type d'évaluation est rarement utilisé dans l'enseignement général et désarçonne la plupart des enseignants. Aussi, plusieurs d'entre eux ressentent légitimement la nécessité de décomposer un barème plus précis pour chacune des trois composantes. Il semble que ce soit une volonté ministérielle de laisser chaque jury s'approprier cette grille d'évaluation très globale. L'expérience montre que plus on affine un barème, plus les notes sont basses du fait d'une action soustractive de la notation. Aussi préférera-t-on une notation de chaque composante dans sa globalité où le développement d'une compétence correspondant à l'un des items de la grille du BO peut compenser la défaillance d'un autre item (voir ci-dessous).

L'évaluation de la démarche personnelle

C'est la première composante : les professeurs encadrants possèdent un certain nombre d'informations (l'attitude observée en classe : initiatives, prise de décision, gestion de l'équipe, le carnet de bord, et à la fin la fiche de synthèse) mais ils doivent admettre qu'ils ignorent souvent le comportement des élèves en dehors de leur champ d'observation. Ils feront en conséquence « de leur mieux » pour évaluer dans sa globalité la démarche personnelle et l'investissement de l'élève.

Il ne faut donc pas hésiter à utiliser toute l'échelle de la note sur 8.

Seront valorisés les groupes :

- qui feront spontanément preuve d'implication et d'investissement.

- ou qui, après un départ médiocre, auront suivi les conseils prodigués par leurs professeurs afin d'améliorer leurs méthodes de travail, s'impliquant ainsi de plus en plus.

Seront pénalisés les élèves :

- qui ne feront pas preuve d'initiative et d'implication par manque de diversité et de recul dans les recherches,
- qui utiliseront le copier/coller sans analyse, ni reformulation et réorganisation des données,
- qui n'auront pas mis en œuvre de démarche scientifique,
- qui auront un carnet de bord rempli tardivement et sans effort, *a fortiori* ceux qui n'auront pas de carnet de bord du tout,
- qui n'auront pas su planifier leur travail,
- qui ne maîtriseront pas les informations collectées,
- qui n'auront pas du tout ou peu participé au travail de groupe.

Un élève régulièrement présent, mais qui donne l'impression d'avoir une attitude passive sans initiative à quelque niveau que ce soit tout au long de l'année, ne mérite pas la moyenne. En revanche, on pourra valoriser un élève qui change d'attitude suite aux remarques de ses professeurs ou des membres de son groupe.

En rappel ci-dessous, un extrait de l'annexe 1 du BO n°4 du 10 novembre 2005 qui liste les critères d'évaluation de la première composante, à savoir la démarche personnelle :

Recherche documentaire	Recherches de sources d'informations et de documents en rapport avec le thème et le sujet. Traitement pertinent des informations (sélection et analyse)
Démarche	Adaptation de la démarche au sujet Tenue d'un carnet de bord Planification du travail
Contenus disciplinaires	Appropriation et association de connaissances et compétences
Contribution au travail collectif	Esprit d'analyse et prise de responsabilité Souci d'un travail d'équipe

Il faut rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de baccalauréat et que les évaluateurs ont un **devoir de réserve** : les notes et appréciations portées sur la première partie de l'évaluation (démarche) ne devront pas être remises en question ni faire l'objet d'un commentaire entre les professeurs encadrants et les membres du jury pour les deuxième et troisième parties.

L'évaluation de la réponse à la problématique : production finale et fiche de synthèse

C'est la deuxième composante : production et note de synthèse. On procédera à une évaluation de la **production sur 4 points** et celle de la **note de synthèse sur 2 points**.

- Concernant la **production**, il semble équitable de tenir compte des moyens matériels disponibles dans les lycées. **Une liste de ce matériel** pourrait être établie par les professeurs coordonnateurs et être tenue à disposition des membres du jury qui viennent d'un autre établissement. Le « bricolage » et le recyclage sont à valoriser s'ils sont pratiqués à bon escient. Pour les différents types de production, il est important de prendre en considération la part personnelle des élèves investie dans le projet. Un diaporama reprenant des illustrations saisies sur Internet, malgré ses qualités graphiques, ne devra pas leurrer le jury quant à l'investissement et la créativité des élèves en comparaison d'affiches réalisées à partir de photographies ou de schémas personnels. C'est le questionnement en fin de présentation qui le plus souvent permettra d'évaluer la part de création et d'investissement personnels. Les membres du jury pourront utiliser des moteurs de recherche sur Internet avant la soutenance pour vérifier si les sujets des différents TPE n'ont pas été déjà traités et, si c'est le cas, envisager de préparer des questions-tests. **Il faudra sanctionner durement les productions de type copier-coller et prévenir les élèves de ces sanctions dès le début de l'année.**

- Concernant la **fiche ou note de synthèse**, il faut d'abord souligner qu'elle est **individuelle et doit donner une bonne visibilité du travail de l'élève** :

« Destinée à récapituler les étapes de la démarche et à en expliciter la cohérence et la finalité, elle reprend les raisons du choix du sujet, le parcours suivi, un bilan personnel du travail et la bibliographie. Elle engage à la réflexion et aide à préparer la prestation orale. Elle ne dépasse pas une à deux pages, si possible dactylographiées à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, et est communiquée aux enseignants avant les séances d'évaluation. »

Mise en œuvre des TPE, Lycées, 2001, Mission de la communication, Direction de l'Enseignement scolaire.

L'évaluation de la présentation orale du sujet

C'est la troisième composante sur 6 points ; la grille d'évaluation du BO fixe des objectifs clairs à atteindre : tant au niveau de la présentation (exposé construit, argumenté...) qu'au niveau de l'expression orale (clarté, audibilité, prise de distance par rapport aux notes...). Ces critères sont, là encore, à évaluer dans leur globalité mais d'une manière identique quel que soit le contexte socio-économique. Ces critères imposent, certes, un travail plus importants dans certains environnements mais ils sont incontournables.

Dans la mesure où les documentalistes sont disponibles et acceptent de faire partie des jurys, leur présence est souhaitable et bénéfique pour tous.

Organisation de l'évaluation

Dans certains petits établissements, il est indispensable que des collègues venus de l'extérieur assurent les évaluations pour respecter la règle qui interdit l'évaluation d'un candidat par son professeur encadrant. À la demande de nombreux enseignants, Il semble souhaitable de constituer des jurys présentant si possible la

moitié des enseignants venant de l'extérieur de l'établissement, avec pour chaque jury un enseignant de l'établissement et un enseignant de l'extérieur. Cette organisation implique pour **2012** :

- que les épreuves aient lieu en même temps sur l'ensemble du Territoire pour autoriser les échanges d'enseignants entre établissements (un ou deux jours banalisés).
- que les professeurs évaluateurs soient gérés à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Cette gestion pourrait être assurée au niveau académique par un Inspecteur Pédagogique Régional ou les correspondants pédagogiques en lycées par champs disciplinaires.
- que les professeurs coordonnateurs transmettent bien avant l'épreuve la liste des enseignants ayant encadré les TPE et qui sont volontaires pour aller interroger dans un autre établissement.

Par ailleurs, la fiche de notation (voir plus bas) implique une procédure en deux temps :

- Les parties A et B sont désolidarisées. Les professeurs encadrants remplissent la partie A et les professeurs examinateurs ont **seulement** accès à la partie B.
- Une première harmonisation par série a lieu après l'évaluation par les professeurs encadrants (partie A).
- Une deuxième harmonisation par série portant uniquement sur la partie B réunit les professeurs examinateurs après les soutenances.
- L'administration de l'établissement sera chargée d'additionner les points attribués à chaque élève **et d'agrafer les parties A et B avant la réunion d'harmonisation académique.**

Exemple de la fiche : (vous trouverez le formulaire sur le site)

 TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES (TPE) BACCALAUREAT GENERAL - SERIE SESSION 2010	 TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES (TPE) BACCALAUREAT GENERAL - SERIE SESSION 2010				
FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION Partie A : Evaluation par les enseignants ayant encadré le TPE	FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION Partie B : Evaluation par les examinateurs				
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :</td> <td style="width: 30%;">Etablissement (cachet)</td> </tr> </table>	Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :	Etablissement (cachet)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :</td> <td style="width: 30%;">Etablissement (cachet)</td> </tr> </table>	Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :	Etablissement (cachet)
Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :	Etablissement (cachet)				
Candidat NOM : Prénom : Date de naissance :	Etablissement (cachet)				
Thème et sujet du TPE :	Thème et sujet du TPE :				
Disciplines concernées :	Disciplines concernées :				
1^{ère} partie : Démarche personnelle et investissement du candidat Au cours de l'élaboration du TPE. Appréciations détaillées :	2^{ème} partie : la production finale. Points attribués : /6 Appréciations :				
3^{ème} partie : présentation orale du projet. Points attribués : /6 Appréciations :	Date, noms et signatures des examinateurs :				
Points attribués : /8	Total des points : /12				
Date, noms et signatures des professeurs ayant encadré le TPE :	TOTAL des points attribués pour les TPE : /20				
	Note arrêtée par la commission d'harmonisation : /20				

Il est nécessaire :

Avant l'épreuve :

- En **tout début d'année**, d'organiser dans chaque établissement une réunion d'information sur le contenu de la charte à l'attention de tous les professeurs encadrants sous l'autorité d'un membre de la direction de l'établissement.
- **Quelques jours avant l'épreuve**, de tenir **une réunion d'entente** au sein des établissements animée par les délégués de la commission d'évaluation à l'attention des professeurs examinateurs.

A la fin de l'épreuve :

À l'issue des deux harmonisations (partie A et partie B), une harmonisation interne à l'établissement (toutes séries confondues) se déroulera sous l'autorité du chef d'établissement ou de son représentant. On considèrera comme statistiquement « normale » toute moyenne de jury comprise entre M-2 et M+2 (M étant la moyenne de la série). Au-delà de cet écart, une discussion peut être engagée entre les membres du jury sans que cela entraîne nécessairement une modification de notes.

Remise de l'ensemble des fiches de notations au vice-rectorat une semaine avant la réunion d'harmonisation académique programmée en début octobre.

Une harmonisation aura lieu au vice-rectorat avec les délégués de la commission d'évaluation qui transmettront au président de séance les moyennes **pondérées** de chaque établissement. À ce niveau d'harmonisation, on considèrera comme statistiquement "normale" toute moyenne d'établissement comprise entre M-2 et M+2 (M étant la moyenne académique de la série).

Les professeurs sont bien entendu tenus au strict devoir de réserve en ce qui concerne les résultats.